**QUESTION ECRITE**

Sciences économiques et sociales dans la réforme du baccalauréat

Question n° 03720 adressée à M. le ministre de l'éducation nationale

À publier le : 08/03/2018

Texte de la question : M. Jean-Marie Bockel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat et du lycée et, plus particulièrement, sur l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES).

En effet, il y a plus de cinquante ans, les SES étaient introduites au lycée, permettant l'entrée d'une « troisième culture », aux côtés des humanités et des sciences, contribuant ainsi à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Chaque jour, l'actualité nous rappelle la nécessité pour chacun de disposer des outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques afin de pouvoir mieux saisir les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines que sont, entre autres exemples, l'avenir de la croissance, la mobilité sociale, les dynamiques de l'emploi, la persistance des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, les effets contrastés de la mondialisation ou les défis de la construction européenne.

Cette discipline, très appréciée des élèves, a démontré sa réussite. La série économique et sociale (ES), dont elle est la discipline pivot, a indéniablement participé à la démocratisation du lycée en accueillant un tiers des bacheliers généraux, qui présentent un recrutement social particulièrement varié et bénéficient de débouchés diversifiés et de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Les SES devraient être un élément constitutif de la culture commune en étant proposées à chaque lycéen. Absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, il apparaît nécessaire de leur donner une place suffisante en classe de seconde.

Pour ces raisons, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'intégrer au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures par semaine, les SES.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------